



Séance du 27 février 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. BEDAT Henri

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BEDAT Henri, Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme CAZENAVE Sandrine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, Mme HOURQUET Nathalie, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s) :

Mme BIARNES Karine donne pouvoir à M. DARRACQ Nicolas, M. GATUINGT Patrice donne pouvoir à M. SEIRACQ Michel, M. LABAT Benoît donne pouvoir à M. BEDAT Henri, Mme MESPLÈDE Audrey donne pouvoir à , Mme EDE Amandine donne pouvoir à Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie

Date de la convocation
16 février 2024

Etai(en)t absent(s) :

M. DEHEZ Julien

Date d'affichage
16 février 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BIARNES Karine, Mme EDE Amandine, M. GATUINGT Patrice, M. LABAT Benoît, Mme MESPLÈDE Audrey

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. MARIMPOUY Jean-Gabriel

et publication du

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
DE LA COMMUNE**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

le Maire BEDAT Henri

le(s) secrétaire(s) de séance

